

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA SOCIÉTÉ SAUR
Cimetières de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape

Concernant les charges du délégataire, la CCSPL souligne que les dépenses en gaz ont diminué (7% en 2009), conformément au souhait que la commission avait exprimé en 2008. En revanche, les hausses de dépenses d'eau (+3k€) et d'électricité (+3,4K€) restent fortes. La CCSPL demande que des efforts soient réalisés pour éviter les dérives observées en 2009, notamment sur le cimetière de Bron.

La CCSPL souhaite également que le poste de charge « Divers » (2% en 2009) soit davantage détaillé pour plus de transparence et un meilleur contrôle de son évolution.

La CCSPL note que la collectivité lance dès 2010 la réflexion sur les nouveaux investissements à réaliser (création d'une nouvelle salle de cérémonie, mise en conformité du crématorium,...) dans le cadre de la délégation. Elle attire l'attention de l'assemblée sur la nécessaire remise aux normes du crématorium et du système de traitement des fumées tout en respectant l'équilibre général du contrat. Cette réflexion aboutira à court terme à la signature d'un avenant au contrat